

# MISSION ARGENT DE POCHE



**Réaliser une mission contre 15€**

**Pour les 16-17 ans**

## 1. S'inscrire auprès de la Structure Info Jeunes

Il suffit de remplir la fiche d'inscription, la charte d'engagement et l'autorisation parentale auprès de l'animateur de la Structure Info Jeunes (SIJ).

## 2. La SIJ vous propose une mission

Par courriel ou Messenger, l'animateur de la SIJ vous propose une mission de 3h auprès de l'un des services de Leff Armor communauté. L'animateur vous précisera la date, les horaires, le lieu, les tâches à réaliser ainsi que les contacts de l'agent qui vous accompagnera pendant votre mission.

## 3. Vous confirmez ou non la mission :

Si la mission vous intéresse, vous confirmez votre engagement auprès de l'animateur. Si vous ne souhaitez pas réaliser la mission, pas de soucis, mais pensez à répondre.

## 4. Vous réalisez la mission

Le jour venu, vous vous rendez sur le lieu de la mission pour réaliser les tâches prévues avec l'agent chargé de vous accompagner.

Exemples de missions : inventaire, accompagnement d'animations, entretien ...

## 5. L'agent qui vous accompagne valide votre mission

L'agent qui vous accueille et accompagne pendant votre mission valide ou non (en justifiant) votre engagement auprès de l'animateur de la SIJ.

## 6. Vous passez récupérer vos 15€

La SIJ tiendra des permanences sur Lanvollon et Châtelaudren-Plouagat qu'elle vous communiquera afin que vous puissiez venir récupérer vos 15€ par mission en espèces.

## 7. Vous pouvez valoriser votre expérience sur votre CV

L'animateur des Structure Info Jeunes peut vous accompagner pour rédiger votre CV en y intégrant vos nouvelles expériences professionnelles, les réseaux, compétences et connaissances que vous aurez acquis pendant vos missions.

### Précisions :

Les tâches dangereuses, le service de boissons alcoolisées ou le port de charges lourdes ne peuvent faire l'objet d'une mission.

Selon la mission, des équipements de protection individuel seront mis à disposition des jeunes.

Une mission reste une aide volontaire. Elle ne peut être considérée comme une activité salariée.

### Contacts :

Mathieu Le Breton

06-37-27-31-21



Votre interlocuteur : la Structure Information Jeunesse de Leff Armor communauté  
Mathieu Le Breton / 02-96-70-17-04 / [mathieu.lebreton@leffarmor.fr](mailto:mathieu.lebreton@leffarmor.fr)